

Des crédits carbone pour la restauration des pâturages

3 novembre 2011

La **FAO**, en partenariat avec l'Académie chinoise de sciences agronomiques, l'Académie chinoise des sciences, le Centre mondial de l'agro-foresterie et la contribution financière de l'Agence française de développement, vient de mettre au point une [nouvelle méthodologie pour mesurer la quantité des gaz à effet de serre évités \(carbone piégé dans les sols et réduction des émissions de méthane entérique\) par la restauration de prairies et la gestion durable des pâturages](#). Cette méthode combine des prélèvements de sols et de la modélisation sur la base des types de sols et des activités entreprises. La validation par un organisme chargé de la vérification et de l'émission des crédits carbone sur les marchés d'émissions est en cours. Une fois l'accréditation validée, il sera possible de **convertir les quantités de carbone piégé en crédits carbone équivalents, échangeables sur les marchés d'échange de droits d'émissions**. Les éleveurs pourront émettre des crédits pendant 10 ans au cours desquels le prix sera censé diminuer pour tenir compte de la dynamique de stockage des sols. Au terme des 10 ans, la vente des crédits sera donc moins intéressante, mais « les terres auront récupéré leur pleine productivité et les systèmes d'élevage seront passés à un modèle durable capable de soutenir les moyens d'existence de générations d'éleveurs ». La vente des crédits constitue donc **un complément de revenu temporaire** « essentiel pour surmonter les obstacles à l'adoption par les éleveurs de pratiques de restauration des écosystèmes ».

Un **projet pilote** est en cours **en Chine**. D'après la FAO, il pourrait être reproduit tel quel ailleurs. Cette étape marque une **nette avancée dans la prise en compte de l'agriculture dans les politiques et mécanismes d'atténuation du changement climatique**.

Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective